

Ventes de Propriétés Foncières

TAXES DE VILLE

Barreau du Trésorier de Ville de la Nlle Orleans. Nouvelle-Orléans, 3 mai 1898. En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Commission et les lois de l'Etat de la Louisiane et des ordonnances de la ville de la Nouvelle-Orléans, je vendrai, à la porte Principale de la Maison de Cour où siège le Cour Civil de District de ladite paroisse d'Orléans, aux heures légales fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 3ème jour de Juin 1898 et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but d'assurer la perception de ces taxes assésées de l'année 1898.

COURRAGE, MARIE LOUISE et CLARA. 836 E. Pour taxes de ville de l'année 1898. Montant \$14.00. Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'Etat No 147, borné par les rues St. Charles, St. Louis, St. Pierre et St. Antoine, mesurant 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur 127 pieds de profondeur.

HOLMES, CHARLES. 281 E. Pour taxes de ville de l'année 1898. Montant \$20.00. Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'Etat No 147, borné par les rues St. Charles, St. Louis, St. Pierre et St. Antoine, mesurant 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur 127 pieds de profondeur.

MERRITT, MME GEORGE. 28 5/8 E. Pour taxes de ville de l'année 1898. Montant \$75.00. Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 29 dans l'Etat No 579, borné par les rues Palmyre, Dorval, l'avenue Cleveland et la rue Remy, mesurant 30 pieds de face à la rue Palmyre sur 105 pieds 10 pouces de profondeur.

PERKINS, W. M. E. 4007 E. Pour taxes de ville de l'année 1898. Montant \$18.00. Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'Etat No 579, borné par les rues Lauro, Annunciation, St. André et St. Marie, mesurant 30 pieds de face à la rue Lauro sur 120 pieds de profondeur.

VILLEMEUR, J. 591 E. Pour taxes de ville de l'année 1898. Montant \$100.00. Une portion de terre dans le 6ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'Etat No 8, borné par les rues Magnolia, Forestal, Arabelle et Jasseb et mesurant 301 pieds de face à la rue Magnolia sur 303 pieds de profondeur.

Ventes de Propriétés foncières

TAXES D'ETAT

Etat de la Louisiane contre les contribuables délinquants du Quatrième District, paroisse d'Orléans. Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat, Quatrième District, paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 3 mai 1898. En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte Principale de la Maison de Cour où siège le Cour Civil de District de ladite paroisse, dans la paroisse d'Orléans, aux heures légales pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 3ème jour de Juin 1898, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception de ces taxes assésées pour les années 1897, 1898, et 1899, et compris l'intérêt qui les grève à partir du 31er jour de Décembre de chaque année pour lesquelles les dites taxes sont assésées, et dans le cas de délinquance par moi jusqu'à paiement, avec tous les dépens.